

Interpellation parlementaire sur l'argent sale lavé en Suisse attribué au «clan criminel des époux Kirchner»

Qu'a fait le Ministère Public de la Confédération (MPC)?

Quelques 10 millions de dollars provenant des comptes bloqués en 2013, appartenant à des membres présumés du «clan» qui a gouverné l'Argentine entre 2003 et 2015, furent restitués en 2014. Lázaro Báez, trésorier supposé des Kirchner et 24 autres complices sont en cour de jugement orale en première instance à Buenos Aires depuis le 30 octobre dernier. Le cas éclabousse Michael Lauber, patron du MPC, mis à mal par ailleurs à cause de ses rencontres secrètes avec Gianni Infantino, Président de la FIFA, organisation visée par plusieurs enquêtes pénales fédérales, selon les révélations de *Football Leaks*.

L'interpellation parlementaire du 14 décembre 2018 du Conseiller National genevois PS, Carlo Sommaruga, avec dix autres cosignataires, à laquelle ce journal a eu connaissance, rappelle qu'une interpellation précédente du même auteur sur l'affaire, datée du 24 novembre 2014, demandait la confiscation des avoirs. A l'époque, Mme Kirchner «occupait la présidence et influait sur les tribunaux», indique la dernière interpellation. (1)

Le 11 décembre suivant, toujours en 2014, le Ministère Public de la Confédération (MPC) restitua les fonds «bien trop trop tôt» aux titulaires des comptes, domiciliés dans les banques *Safra Sarasin* et *Lombard Odier* de Genève, et *PKB* du Tessin, “comme s'il souhaitait agir avant que le monde politique s'intéresse à cette question”, ajouta le député Sommaruga. Sur ces capitaux débloqués par le MPC, plus de 10 millions de dollars furent placés en 2015 en dehors de la Suisse par les titulaires des comptes. Martín Báez, fils de Lázaro, vient d'être emprisonné à Buenos Aires à cause de manipulations ultérieures de cet argent dans les paradis fiscaux des Caraïbes. Deux cadres de *Lombard Odier* à Buenos Aires au moment des faits, Martín Eraso et Juan Alberto de Rasis, viennent d'être envoyés devant un tribunal en Argentine pour avoir participé à l'expatriation illégale de ces fonds, démarchage en complicité avec Martín Báez. Ils risquent de 3 à 10 ans de prison et des amendes de 2 à 30 millions de dollars. (2)

Lázaro Báez aurait intervenue en Suisse avec l'aide d'un fiduciaire, Néstor Marcelo Ramos, un avocat d'origine argentine, établi au Tessin depuis 2005, qui devrait aussi être jugé par le tribunal qui siège actuellement à Buenos Aires, devant lequel comparait Báez et ses acolytes, mais le MPC ne l'extrade pas. Il y a eu quatre demandes d'extradition faites depuis deux ans par le magistrat argentin chargé de la procédure, Sebastian Casanello, qui s'est rendu en Suisse en 2016, mentionne l'interpellation de Sommaruga. Ramos est accusé d'avoir blanchi en Suisse au moins 32,8 millions de dollars. Le MPC est «en train d'examiner» des «compléments d'informations» (3). Pour l'instante, aucune réponse a l'interpellation du député genevois. (4)

Juan Gasparini

(1) Copie de l'interpellation de Carlo Sommaruga, courriel de Rosemarie von Matt du Secrétariat Central du Parlement Fédérale, 28 décembre 2018.

(2) Décisions du juge Casanello du 21 mai 2018 et du 4 février 2019.

(3) Courriels d'Ingrid Ryser du MPC, le 19 novembre 2018 et 18 février 2019.

(4) Courriel de Karin Brügger, du Secrétariat Central du Parlement Fédérale, 11 février 2019.